



Dans chaque département, le préfet dispose d'une résidence officielle, à la fois logement de fonctions et lieu de la vie publique officielle avec des salons d'honneur destinés aux cérémonies et réceptions : vœux du préfet, remises de décoration, dîners officiels, etc.

Depuis la création des préfets en 1800 par le Premier consul et jusqu'en 1940, la résidence du préfet de l'Eure se trouvait, comme c'est le cas dans beaucoup de départements, au sein même de l'hôtel de la préfecture, d'abord dans l'ancien palais épiscopal, puis, à partir de 1824, dans l'immeuble de l'ancien petit séminaire Saint-Leufroy, au 5 de l'actuelle rue de Verdun.

Les appartements préfectoraux ayant été détruits par les bombardements aériens allemands de 1940, le préfet a été relogé dans des maisons particulières, la première réquisitionnée, la seconde acquise par le département.

En 1962, le préfet se réinstalle 5 rue de Verdun dans l'actuelle résidence, entièrement reconstruite sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la préfecture, les bureaux ayant été transférés en 1957 dans le nouveau bâtiment du boulevard Georges-Chauvin.

Depuis 2009, renouant ainsi avec une tradition qui remontait au Second Empire, où des concerts publics se tenaient dans le kiosque du parc, la Résidence est ouverte au public à l'occasion de la *Fête de la Musique* et des *Journées européennes du Patrimoine*.

Du petit séminaire à la préfecture (1739-1824)

En 1739, Mgr de Rochecouart, évêque d'Évreux, obtient de Louis XV l'autorisation de créer un petit séminaire voué à l'instruction d'étudiants pauvres. Son objectif est de pallier « la grande disette d'ecclésiastiques » dont souffre alors le diocèse.

Commencé en 1763, le petit-séminaire Saint-Leufroy est achevé en 1768. C'est un bâtiment austère de conception classique, avec corps central à deux étages et deux ailes en rez-de-chaussée en retour sur la cour d'honneur. Deux pavillons encadrent la porte cochère. À l'arrière, le bâtiment s'ouvre sur un vaste jardin.

La loi de 1790 prononçant la dissolution des congrégations religieuses entraîne la fermeture du petit séminaire. Bien national, il est acquis en 1791 par le directoire du département de l'Eure (exécutif départemental de huit membres du conseil général nommés par leurs pairs) pour en faire son siège. En 1800, le premier préfet de l'Eure, Masson de Saint-Amand, s'installe avec ses services dans l'ancien palais épiscopal. L'évêque se voit à lui affecter en 1801 l'ancien petit séminaire.

À la suite d'une demande en 1822 de l'évêque, le préfet et l'évêque échangent leurs palais respectifs en 1824 : le premier s'installe définitivement dans l'ancien petit séminaire, le second reprend possession du vieux palais épiscopal où il demeure jusqu'à la séparation de l'Etat et de l'Eglise en 1905.

La résidence au sein de la préfecture (1824-1940)

À partir de 1824-1825, des travaux importants sont effectués afin d'agrandir la préfecture et de loger ses différents services. Outre des aménagements intérieurs, les ailes sont surélevées de deux étages, le parc est constitué et aménagé à l'anglaise, un bâtiment de bureaux est construit (1886).

Des appartements d'honneur sont aménagés au rez-de-chaussée, dans le corps central et l'aile droite. Ils comprennent une salle de billard, une galerie des fêtes, un grand salon, un petit salon, une salle à manger, une cuisine. Communiquant avec son cabinet au premier étage, les appartements privés du préfet occupent les premier et deuxième étages.



Une résidence indépendante de la préfecture

Le 9 juin 1940, l'aile droite de l'hôtel préfectoral est sévèrement touchée par les bombardements aériens allemands. Aussi, par la force des choses, le préfet ne peut-il plus y résider. Le 27 août 1940 est réquisitionnée une maison au n° 8 rue Victor-Hugo pour y loger le préfet. En mai 1942, est acquis un hôtel particulier au n°13 de la rue Victor-Hugo, pour y installer la résidence préfectorale. Il est alors prévu de l'affecter au secrétaire général quand l'hôtel de la préfecture aura été reconstruit et que le préfet aura pu y réintégrer ses appartements.

Dès 1944, il est décidé de reconstruire entièrement l'hôtel de la préfecture, d'importants désordres affectant gravement la structure du bâtiment. Est ainsi saisie l'opportunité de disposer d'une nouvelle préfecture et d'une véritable cité administrative, modernes et fonctionnelles.

À l'origine du projet, il est prévu que la résidence préfectorale demeure rue Victor-Hugo. Toutefois, la relative exigüité de l'hôtel empêche la tenue de réceptions d'envergure. De ce fait, on envisage un moment d'aménager à la préfecture les appartements privés et d'honneur. Parallèlement, pour l'hôtel de la préfecture, le site de la rue de Verdun est progressivement abandonné au profit d'un nouvel emplacement, pris sur les jardins de l'abbaye Saint-Taurin. Décidée en 1955 sur ce nouveau site, la construction de la nouvelle préfecture est achevée en 1957. En octobre 1956, le site de la rue de Verdun est quant à lui retenu pour y implanter la résidence.

C'est l'architecte ébroïcien Pierre Dupont qui est chargé, en 1957, de concevoir l'édifice qui doit, pour les conseillers généraux de l'Eure, pouvoir soutenir la comparaison avec les résidences des préfets de la Seine-Maritime et du Calvados.

C'est dans cet optique que le conseil général vote une enveloppe complémentaire de 12 millions de francs pour revêtir de pierres, et non d'un simple enduit de ciment, les murs en aggloméré de béton de pouzzolane.

Augustin Azemia, homme politique eurois pourtant virulent dans sa dénonciation des surcoûts, reconnaît lors de la séance de décembre 1959 : « *Je suis de ceux qui pensent que le représentant officiel du Gouvernement dans un département doit être entouré d'une certaine autorité, qui réclame un certain prestige, auquel concourt le cadre de sa résidence* ».

Les travaux sont financés par la vente de la résidence du 13 rue Victor-Hugo, les dommages de guerre et une dotation spéciale du ministère de l'intérieur.

Les jardins de la résidence

Le parc de la préfecture

Lors du transfert de la préfecture en 1824, il apparaît nécessaire de la doter d'un grand jardin, d'autant que le jardin du petit séminaire avait été vendu par le directoire du département.

En 1825, l'hôpital, vétuste et trop petit, est acquis et rasé. La rue de l'Emplumé disparaît partiellement, ce qui permet à la préfecture de disposer d'un parc d'un seul tenant. La rue Neuve de la Préfecture est percée, ainsi que celle du Meilet, qui remplace la tortueuse ruelle Saint-Denis.

Les jardins de l'hôpital font place à un très beau parc d'agrément, à l'anglaise. Le système d'aqueducs apportant l'eau de l'Iton, mis en place en 1809 pour irriguer les jardins, est conservé. Il est amélioré en 1825, en 1860 et 1912. Un long bassin, ayant l'apparence d'une rivière artificielle, est creusé.

Un kiosque à musique est installé dans le parc sous le Second Empire. Des concerts publics y sont donnés.

Le jardin potager du préfet

En s'installant dans l'évêché en 1824, la préfecture prend également possession du jardin potager, jardin de l'ancien grand séminaire, de l'autre côté de la rue. Ce vaste jardin comprend un potager, un verger, des serres, la maison du jardinier, ainsi que les bureaux du service départemental des épizooties, ancêtre des services vétérinaires.

Ce jardin a pratiquement disparu. En 1991, l'extension des Archives départementales y ayant empiété sur une partie importante. En 1995, le nouveau palais de justice a eu raison de la partie subsistante. Ne subsistent plus aujourd'hui qu'une petite partie du verger en bordure de l'Iton et l'une des serres, toujours affectée à la préfecture.



Naissance et rôle des préfets

Au XVIIIème siècle, la France était organisée en une trentaine de généralités, dirigées chacune par un Intendant. Circonscriptions financières à l'origine, les généralités avaient été créées par François 1er. Louis XIV et Louis XV les imposèrent aux dépens des divisions féodales. Issus de la noblesse de robe, bourgeoisie anoblie, et choisis par le Roi, les Intendants ne dépendaient que de lui. L'Intendant était "le roi présent en la province". Les Intendants réalisèrent l'unification administrative du pays. Louis XVI leur retira la plupart de leurs pouvoirs pour les donner aux assemblées provinciales instituées entre 1778 et 1787 dans la majorité des généralités. En 1789, les Cahiers de doléances réclamèrent leur disparition.

L'Assemblée nationale constituante supprima les Intendants le 22 décembre 1789 et en 1790, divisa le royaume en 83 départements, de dimension et de richesse à peu près égales.

Après son coup d'État en novembre 1799, Bonaparte ressuscita les Intendants sous la forme des préfets. Dans le département, "le préfet sera chargé seul de l'administration" (loi du 28 pluviôse, an VIII - 17 février 1800). Le préfet est assisté de sous-préfets dans les arrondissements.

L'institution préfectorale s'enracine progressivement dans la vie administrative française. A côté de leur mission de maintien de l'ordre public se développe pour les préfets un rôle de chef de file en matière économique et sociale. Dans le même temps, ils reçoivent de nouveaux pouvoirs par le décret du 25 mars 1852, au préambule resté célèbre "on peut gouverner de loin, mais ... on administre bien que de près". L'avènement de la IIIe République offre au corps préfectoral une longue période de stabilité.

En août 1914 et durant tout le conflit, de nombreux membres du corps préfectoral sont mobilisés, quand d'autres font face dans les départements envahis, parfois au prix de leur vie.

La Seconde Guerre mondiale n'épargne pas le corps préfectoral. Trente-neuf préfets et sous-préfets meurent pour la France, au cours d'opérations de combat, fusillés ou en déportation dont Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir en 1940. Arrêté, torturé, il paie de sa vie, le 8 juillet 1943, son engagement au service de la France.

Passée la IVe République et le temps de la reconstruction dans l'instabilité, c'est la Ve République qui consacre l'importance prise par le corps préfectoral dans la vie politico-administrative de la France. En 1958, le préfet devient en effet le seul haut fonctionnaire de l'Etat dont le rôle et l'existence sont définis par la Constitution. A ce titre, les préfets sont responsables de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques. Ils incarnent ainsi la permanence et la présence de l'Etat sur tout le territoire et en toutes circonstances, garants de l'intérêt général et des grands principes du service public.



PRÉFET
DE L'EURE



La Résidence Préfectorale

5 RUE DE VERDUN - ÉVREUX